



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Défense

Question écrite n° 45848

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les attentes des membres de la Fédération nationale des anciens des forces françaises en Allemagne et en Autriche - Rhénanie, Ruhr et Tyrol - (FNAFFAA) qui ont occupé l'Allemagne et l'Autriche à l'issue des deux grandes guerres dès 1918 et 1945 et participé au maintien de la paix. Leurs livrets militaires portent la seule mention « demi-campagne » qui ne leur apporte aucun droit. Ils souhaitent que leur médaille, créée à la demande de Raymond Poincaré en 1926, soit concrétisée par un titre de reconnaissance de la Nation. Il lui demande de lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire sollicite l'attribution du titre de reconnaissance de la nation aux militaires des troupes d'occupation Allemagne - Autriche (TOA - FFA). Il convient de rappeler que le titre de reconnaissance de la nation a été créé à l'origine pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, puis étendu par la loi n° 93-7 du 4 janvier 1993 et son décret d'application n° 93-117 du 16 septembre 1993 aux anciens combattants des autres conflits et aux opérations militaires dites « extérieures » (actions au titre d'accords de défense avec des Etat africains notamment ou pour le compte de l'ONU ou de l'OTAN). Ce titre permet de distinguer ceux des militaires et des personnels civils ayant servi pendant quatre-vingt-dix jours durant le conflit considéré. La situation des troupes d'occupation, qui ont servi en Allemagne et en Autriche après la Seconde Guerre mondiale, ne correspond à aucune des conditions rappelées ci-dessus ; elles n'ont, en effet, pas servi en période de conflit. Il n'est donc pas possible, en l'état des textes, qu'il n'est pas envisagé de modifier, de réserver une suite favorable à cette requête.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45848

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2671

Réponse publiée le : 26 juin 2000, page 3800